



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

ostréiculture

Question écrite n° 112377

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'annonce qui a été faite sur l'éventuel lien entre la mort de deux personnes et la consommation d'huîtres du bassin d'Arcachon en septembre dernier. Bien que la responsabilité des ostréiculteurs soit aujourd'hui formellement mise hors de cause, la filière est lourdement pénalisée, accusant une perte de 30 % des revenus par rapport à la fin d'année 2005. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de dédommager les ostréiculteurs.

Texte de la réponse

La récolte des huîtres a été interdite sur le Bassin d'Arcachon à la fin du mois d'août 2006 à la suite de tests défavorables indiquant la présence de toxines dans les coquillages. Les conchyliculteurs sont tributaires de la qualité des eaux littorales qui constituent leur milieu de production. En effet, les coquillages sont quasiment sédentaires et filtrent l'eau de mer afin d'y capter leur nourriture, notamment le phytoplancton. Depuis dix-huit mois, le Bassin d'Arcachon a connu une situation difficile avec des épisodes successifs de présence de toxines et l'été dernier des épisodes de toxicité atypique, l'origine en étant encore inconnue à ce jour. Dans ce contexte, le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture et de la pêche ont décidé très tôt d'informer les consommateurs. Cette information était nécessaire pour que le consommateur garde confiance dans ce produit de qualité. Elle indiquait notamment qu'aucun lien n'avait pu être établi entre la consommation des huîtres et les décès. Afin de maintenir la confiance des consommateurs, le ministère de la santé et le ministère de l'agriculture et de la pêche ont saisi l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), pour qu'elle donne un avis général sur le dispositif de surveillance du milieu marin. L'AFSSA a confirmé que le dispositif de surveillance mis en place était satisfaisant et qu'il permettait de prévenir les risques de toxi-infections alimentaires liées à la consommation de coquillages. Afin de tirer les enseignements de cet épisode, un groupe de travail regroupant l'administration et les professionnels a été constitué pour coordonner les études et les recherches nécessaires à une meilleure compréhension du fonctionnement des bassins et à la prévention des éventuelles crises à venir. Conscient des difficultés économiques rencontrées par les professionnels de ce secteur, le Gouvernement a également fait jouer la solidarité nationale afin de soutenir les entreprises concernées. Enfin, pour pallier les conséquences médiatiques de cette fermeture, une opération de communication a été financée par les pouvoirs publics en décembre 2006. Il s'agissait d'une grande campagne de promotion à la télévision, au moment où les Français consomment le plus d'huîtres, afin de conforter l'image du produit. Une dégustation d'huîtres de France a été par ailleurs organisée le 5 décembre à l'Assemblée nationale, à l'initiative de son président, afin de soutenir les professionnels de ce secteur. Toutes ces mesures ont permis à la fois de traiter les conséquences économiques de cette fermeture pour les entreprises mais aussi de conforter l'image d'un produit qui fait l'objet d'une surveillance sanitaire rigoureuse dans l'intérêt du consommateur.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112377

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12829

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2368